

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 21 février 2003

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : Pièce SCGM-14

Préambule :

Bilan du Programme commercial axé sur le financement (PCAF).

Questions :

- 11.1 Veuillez expliquer pourquoi le programme PCAF touche une clientèle moins importante que ce qui avait été prévue initialement.
 - 11.2 Veuillez mettre à jour les projections.
 - 11.3 Étant donné la très faible participation à ce programme, veuillez en justifier le maintien.
-

Réponses :

- 11.1 La cause principale de l'impopularité du PCAF est que la majorité des clients CII de SCGM ayant besoin de financement préfèrent transiger avec leur banque plutôt qu'avec SCGM. Ainsi, ils évitent de dévoiler leur situation financière à un tiers. Cette préférence s'explique, aussi, en grande partie par leur capacité à obtenir un taux de financement comparable ou meilleur auprès de l'institution financière avec laquelle ils transigent. Ainsi, la demande pour ce programme a été moindre que prévue originalement.
- 11.2 Pour l'année en cours, l'utilisation de ce programme sera négligeable.
- 11.3 Nous sommes présentement à réviser le PCAF dans son ensemble et à évaluer les besoins de notre clientèle et de nos partenaires. Advenant que des modifications aux dispositions du programme soient nécessaires, elles seraient présentées à la Régie pour la Cause tarifaire 2005.